

## LES RENCONTRES DE L'INSTITUT TCHOBANIAN

### Discours de Jean V. Sirapian

à l'Assemblée Nationale, le 28 octobre 2004

Depuis mardi 26 octobre, jour de la rencontre à trois entre Jacques Chirac, Gerhard Schröder et Recep Tayyip Erdogan à Berlin, le doute n'est plus permis quant à savoir si oui ou non, les autorités de France et d'Allemagne soutiennent la candidature turque à l'UE.

C'est chose faite depuis que le président français et le chancelier allemand ont fait front commun en faveur de l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Par ailleurs, en marge de ce sommet, l'Assemblée nationale française a accordé, le 25 octobre, 47 millions d'euro à Ankara au titre de la « pré-adhésion ».

Une date d'ouverture a même été fixée par le président Chirac : « en 2005 ou autour de 2005 » a-t-il déclaré. Ainsi, il balaye les objections de ceux qui réclament un vrai débat sur la candidature turque. La consultation par référendum du peuple français est renvoyée à 10 ou 15 ans, « lorsque le problème se posera avec beaucoup moins de passion », a-t-il ajouté.

- De cette manière, M. Chirac refuse qu'un débat s'instaure aujourd'hui en France autour de l'adhésion de la Turquie. Tenir compte des réticences d'une grande partie de l'opinion publique ne semble plus d'actualité pour le Président. Pourtant, c'est bien la voix de l'opinion publique qu'il avait entendue en promulguant, le 29 janvier 2001, la loi affirmant que la « France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ».

Aujourd'hui, l'écart se creuse entre l'opinion publique et ses gouvernants et ceux-ci pourraient ne pas se remettre d'une telle carence de débat démocratique.

En revanche, en refusant l'instauration de ce débat, le Président Chirac répond à la première exigence de Recep Tayyip Erdogan qui, à l'occasion de sa visite dans la capitale il y a une semaine, demandait à son « ami Chirac » « de réussir à mettre fin aux « rumeurs » qui circulent ». Autrement dit, mettre fin au débat ?

Les discussions autour de l'adhésion de la Turquie ne peuvent certainement pas être réduites, comme le fait avec insolence Recep Tayyip Erdogan, à des « querelles politiciennes ».

- Celui-ci exige également que la Turquie soit traitée « exactement comme les autres pays candidats », en observant qu' « aucun référendum n'a été organisé pour approuver l'adhésion d'un pays candidat lors des élargissements précédents ».

En affirmant cela, il néglige délibérément la nouveauté et la spécificité de la candidature turque.

Le processus d'élargissement de l'Union européenne n'avait jusque-là pas eu à faire à un Etat qui viole le droit international en occupant militairement le Nord de Chypre, l'un de ses Etats membres.

Un Etat qui, à plusieurs reprises, a été condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour procès impartiaux et mauvais traitements.

Enfin, un Etat qui persiste dans la négation du génocide arménien, dont la reconnaissance est une condition préalable, inscrite dans la résolution du Parlement européen du 18 juin 1987. L'écho de cette résolution doit encore se faire entendre. C'est pourquoi je la

rappellerai : « *le refus de l'actuel gouvernement turc de reconnaître le génocide commis autrefois contre le peuple arménien constitue un obstacle incontournable à l'examen d'une éventuelle adhésion de la Turquie à la Communauté* ».

Comment donc, au regard de toutes ces raisons, pourrait-on traiter la Turquie « comme les autres pays » ?

- Recep Tayyip Erdogan estime qu'il serait aussi une erreur de « mélanger débat sur la Constitution européenne et débat sur l'entrée de la Turquie ».

Si les gouvernants craignent tant que le traité constitutionnel, dont la signature est prévue pour demain vendredi, ne soit réduit qu'à un seul préalable nécessaire à l'élargissement de l'Europe à la Turquie, qu'ils acceptent alors de trancher, avant tout référendum sur la Constitution, le débat sur la candidature turque !

- Par ailleurs, comment le Premier ministre turc peut-il dénoncer le « club chrétien » que constituerait selon lui l'Europe, alors même que l'Etat dont il met en avant la laïcité, refuse encore tant de droits à ses minorités religieuses ? Il faut rappeler qu'avant le génocide arménien de 1915, celui des Assyro-Chaldéens et les massacres des grecs, la Turquie comptait parmi sa population 25% de Chrétiens, alors qu'aujourd'hui cette part est réduite à 0,2%, soit 1000 fois moins. A l'inverse, pour donner un exemple parmi d'autres, l'Alsace compte aujourd'hui plus de Turcs sur son territoire qu'il n'y a de Chrétiens en Turquie.

- Enfin, Recep Tayyip Erdogan feint de ne pas comprendre l'écart entre d'une part l'appartenance de la Turquie à diverses instances européennes et à l'OTAN, d'autre part le rejet dont elle serait victime de la part de ceux qui persistent à la considérer comme non-européenne. « Ce n'est pas admissible » dit-il. Ce qui est fondamentalement inacceptable est que la Turquie croit se situer dans l'antichambre de l'UE parce qu'elle est membre d'organisations qui ont une vocation souvent extra-européenne (Conseil de l'Europe dont font partie des pays non membres de l'UE et l'OTAN).

- Lors de la rencontre avec MM Chirac et Schröder, Recep Tayyip Erdogan a exprimé son intransigeance quant à toute alternative à une adhésion complète de la Turquie. Ce refus de tout compromis est de mauvais augure pour l'idée de « partenariat économique » proposée par certains représentants français et montre combien la Turquie est déterminée à faire accepter ses « exigences ».

Si l'arrogance sans pareille du Premier ministre turc a abouti mardi à Berlin à une déclaration commune franco-allemande en faveur de la Turquie, nous sommes aujourd'hui réunis afin de montrer que l'opinion publique reste mobilisée et qu'elle ne souhaite pas assister à la satisfaction d'autres « exigences » de la Turquie.

[contact@tchobanian.org](mailto:contact@tchobanian.org)

[www.tchobanian.org](http://www.tchobanian.org)